

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, D'AGRICULTURE ET DES METIERS DE POINTE-NOIRE



LABOR IMPROBUS
OMNIA VINCIT

☒ : 665 ☎ : 94.12.80. 📠 : 94.07.13

E-Mail : infocom@cciampnr.org

www.cciampnr.org

3, BOULEVARD GENERAL DE GAULLE
REPUBLIQUE DU CONGO

**Investigation sur les Contraintes aux Echanges Commerciaux
Intra-CEEAC en vue de la Libéralisation des Echanges dans le cadre
de la création de la Zone de Libre Echange**

RAPPORT TECHNIQUE

Novembre 2006

**Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la
libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL**

TABLE DES MATIERES

Page

1 INTRODUCTION – CONTEXTE ET OBJECTIFS DU FORUM

- 1.1 INTRODUCTION
- 1.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION
- 1.3 RESULTATS ATTENDUS

2 ORGANISATION DU FORUM DE DIALOGUE REGIONAL

- 2.1 PRESENTATION DES DIFFERENTES ETAPES DE L'ORGANISATION DU FORUM
- 2.2 PREPARATION DU FORUM
 - 2.2.1 Elaboration des termes de référence et établissement des accords avec les consultants en charge de l'organisation du Forum
 - 2.2.2 Identification et choix du lieu de la rencontre
 - 2.2.3 Promotion de la manifestation auprès des organisations professionnelles du secteur et des organisations intermédiaires locales, nationales et sous-régionales
 - 2.2.4 Promotion de la manifestation auprès du grand public
 - 2.2.5 Identification et choix des participants
 - 2.2.6 Organisation des conditions de participation des invités à la rencontre
 - 2.2.7 Elaboration du programme provisoire du Forum de Dialogue Régional
 - 2.2.8 Envoi des invitations aux organisations économiques participantes
 - 2.2.9 Réception et collecte des fiches de participation
 - 2.2.10 Préparation de la logistique
 - 2.2.11 Préparation des discours d'ouverture et de clôture de la cérémonie et des exposés généraux
 - 2.2.12 Organisation de la réunion avec le groupe des consultants pour finaliser la préparation

3 DEROULEMENT DU FORUM DE DIALOGUE

- 3.1 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS
- 3.2 CEREMONIE D'OUVERTURE
- 3.3 DEROULEMENT DES TRAVAUX
 - 3.3.1 Constitution du bureau des travaux
 - 3.3.2 Méthodologie pour le déroulement des travaux

4 VALIDATION DES RECOMMANDATIONS – EVALUATION ET CLOTURE DES TRAVAUX

- 4.1 RESTITUTION ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS ET DU RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX
 - 4.1.1 Restitution et adoption des recommandations issues des travaux en commissions
 - 4.1.2 Rédaction, restitution et adoption du rapport général du Forum
- 4.2 EVALUATION DES TRAVAUX

**Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la
libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL**

4.3 CEREMONIE DE CLOTURE DES TRAVAUX

5 SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 SYNTHESE DES CONCLUSIONS

- 5.1.1 L'amélioration du dispositif institutionnel et réglementaire
- 5.1.2 L'amélioration de l'environnement des entreprises exportatrices
- 5.1.3 La promotion des secteurs exportateurs sélectionnés

5.2 RECOMMANDATIONS

6 ANNEXES

- ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE POUR L'ORGANISATION DU FORUM
- ANNEXE 2 : PLAN MEDIA DU FORUM
- ANNEXE 3 : DOSSIER DE PRESSE DU FORUM
- ANNEXE 4 : LISTE DES INVITES AU FORUM
- ANNEXE 5 : MODELE DE DOCUMENTS ADRESSES AUX INVITES AU FORUM
- ANNEXE 6 : DISCOURS PRONONCES LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE
- ANNEXE 7 : EXPOSE N° 1
- ANNEXE 8 : EXPOSE N° 2
- ANNEXE 9 : EXPOSE N° 3
- ANNEXE 10 : EXPOSE N° 4
- ANNEXE 11 : RAPPORT DE LA COMMISSION 1
- ANNEXE 12 : RAPPORT DE LA COMMISSION 2
- ANNEXE 13 : RAPPORT DE LA COMMISSION 3
- ANNEXE 14 : RAPPORT GENERAL DU FORUM
- ANNEXE 15 : DISCOURS DE CLOTURE DE DES TRAVAUX

**Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la
libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL**

Chapitre 1 : INTRODUCTION - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FORUM

1.1 INTRODUCTION

La stratégie d'intégration définie par le traité d'Abuja et réaffirmée par l'acte constitutif de l'Union Africaine repose essentiellement sur un dynamique de coordination. - Harmonisation – convergence des espaces et schémas des communautés régionale, dynamique qui doit conduire à l'édification d'un marché commun continental, à la fois pour (i) promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique et (ii) faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation”.

Le processus de convergence ainsi défini et la configuration géographique des espaces régionaux d'intégration confèrent à l'Afrique centrale une position stratégique majeure pour la réalisation des objectifs de l'Union Africaine. Comme son nom l'indique, l'Afrique centrale est une région charnière, la seule à être limitrophe de toutes régions du continent : Afrique de l'Ouest, (CEDEAO), du Nord (UMA), Orientale, (COMESA-IGAD) et Australe (SADC ; elle assure ainsi la continuité physique des espaces africains d'intégration et devait, à ce titre, jouer un rôle à la fois de relais et pôle de convergence des processus régionaux. Elle recèle, comparativement aux autres régions du continent, les plus grandes potentialités de développement économique, avec notamment le pétrole du golfe de Guinée, les ressources en eau du bassin du Congo-Oubangui-Sangha et des grands lacs, le second massif forestier de la planète ainsi que d'importantes ressources minières ; elle comprend dans son aire géographique la première union douanière mise en place depuis l'entrée en vigueur du traité d'Abuja, toute chose qui mettent en exergue la vocation de l'Afrique Centrale d'être une locomotive dans le processus africain d'intégration économique.

Les schémas mis en œuvre dans la région ont pour ambition de créer un espace économique unifié avec toutes ses composantes classiques : création d'un marché commun, convergence des politiques macro-économiques, mise en œuvre de politiques sectorielles communes et promotion d'un environnement de paix et de sécurité.

Les politiques commerciales sont articulées autour des objectifs d'unification des marchés intérieurs communs, la libre circulation des personnes, des biens et des services. En plus de l'élargissement des marchés nationaux pour accroître les opportunités d'investissement, l'espace régional est conçu comme un cadre commun de développement multisectoriel impliquant :

- l'harmonisation des législations ainsi que le développement et l'interconnexion des infrastructures de transport et des télécommunications ;

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

- la mise en œuvre d'une stratégie agricole commune et d'un programme régional de sécurité alimentaire axé sur l'accroissement de la productivité et la stabilisation des marchés ;
- la coordination des politiques minières et industrielles nationales pour un accroissement de la valeur ajoutée intérieure ;
- le développement et la gestion optimale des ressources énergétiques ;
- un dispositif de surveillance multilatérale pour l'adéquation des politiques économiques nationales avec les objectifs de l'Union monétaire ;
- la mise en place et l'opérationnalisation d'instruments et mécanismes de prévention et gestion des conflits.

Cette approche globale du processus d'intégration en Afrique centrale a le double mérite (i) d'établir un lien direct entre commerce et développement, et (ii) d'être en parfaite adéquation et l'Acte constitutif de l'Union Africaine.

Le objectifs d'intégration de la région ainsi résumés sont mis en œuvre principalement dans le cadre de deux communautés économiques –la CEMAC et la CEEAC, leurs institutions, spécialistes et quelques OIGs à champs d'action plus spécifique : CICOS, COMIFAC et OHADA notamment, par ailleurs, des politiques et stratégies définies ou négociées dans d'autres cadres institutionnels interfèrent directement avec celles des institutionnelles régionales. Il s'agit entre autres des programmes du NEPAD, des négociations au sein de l'OMC et celles relatives aux accords de partenariat ACP – UE.

L'intégration régionale étant par essence un processus dynamique, sa revue périodique est indispensable à la fois pour (i) mesurer le niveau des réalisations, leur impact réel sur l'économie de la région et les conditions de vie des populations, la pertinence des instruments et l'adéquation des moyens mis en œuvre avec les objectifs poursuivis, (ii) identifier les lacunes et les difficultés et (iii) formuler des suggestions et recommandations à même de lever les obstacles rencontrés.

La ZLE est une formule unique dans l'intégration des économies par le libre-échange du fait qu'on vise pour la première fois à intégrer un grand nombre d'économies

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

diverses. Les disparités de taille et de développement de ces pays constitueront un défi de taille, pour deux raisons. La première saute aux yeux : un ambitieux accord commercial entre différents pays impliquera un processus de négociation extrêmement complexe; mais pourrait-il en être autrement? La seconde est que les petits pays craignent que les gros pays ne les dominent dans les négociations et que, en conséquence, certaines de leurs grandes multinationales qui peuvent employer plus de monde et dont le chiffre d'affaires est parfois très supérieur à leur produit intérieur brut (PNB) ne finissent par dominer leur économie. Ce déséquilibre de taille et de force économique, craignent-ils, pourrait aboutir à l'exploitation de leurs rares ressources naturelles au profit de l'Europe, sans qu'ils aient leur part du gâteau, et à une situation où des forces extérieures décideraient de leur développement économique.

Faciliter le commerce, avec la question-clé de l'administration douanière, est un des quatre grands enjeux d'une ZLE. Les procédures douanières des différents pays de la zone CEEAC et COMESA diffèrent à l'heure actuelle et, dans certains cas, peuvent constituer des obstacles au commerce. De fait, en considérant l'étendue des procédures douanières en négociation comme des concessions à l'accès au marché, certains pays montrent que pour eux ces mesures vont au-delà des questions de territoire/souveraineté. Un accord de libre-échange qui n'aborde pas la question des procédures douanières n'est pas une solution vraiment satisfaisante, comme le montre l'expérience des exportations du Canada au Mexique depuis l'ALENA; ce n'est certes pas rassurant.

L'enthousiasme de certaines entreprises camerounaises a peut-être été tempéré et nous pensons en particulier au cas du Gabon par des problèmes qu'elles ont rencontrés pour le passage de leurs produits aux douanes gabonaises, ayant dû composer avec les règlements concernant les investissements. Nous avons un accord de libre-échange avec le Gabon, mais [...] l'application des règles laisse à désirer [...].

Négocier des procédures douanières dans le cadre d'une nouvelle ZLE devrait avoir comme grand objectif de permettre à une entreprise de Pointe Noire de faire des affaires à Douala au Cameroun aussi facilement que s'il s'agissait de Kinshasa en RDC. Par exemple, les formalités douanières devraient être harmonisées et rendues aussi simples, rationnelles et transparentes que possible, tout en respectant l'intégrité des frontières et la souveraineté territoriale. Tous les éléments des procédures douanières devraient ainsi assurer certitude et prévisibilité aux producteurs, exportateurs et importateurs afin de les encourager à faire des affaires partout dans les Amériques. Les coûts du commerce transfrontalier devraient être réduits dans toute la mesure du possible afin que le principe de la facilitation du commerce transfrontalier puisse s'appliquer également partout dans la sous région, indépendamment de la provenance ou de la destination des biens et services.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

Nous sommes conscient que la négociation d'une ZLE doit faire de la facilitation du commerce une question prioritaire qui a déjà été l'objet de beaucoup de discussions. Ces discussions ont été réunies en deux groupes : les mesures douanières et celles de transparence. On y trouve des mesures comme l'importation temporaire de biens, l'importation d'échantillons commerciaux et de matériel publicitaire, les expéditions express, la réimportation d'articles réparés ou transformés, des procédures simplifiées pour les expéditions de faible valeur, la compatibilité des systèmes d'échanges électroniques, l'harmonisation du système de classification des produits, un guide des procédures douanières de l'hémisphère et les règles d'origine.

Bien que la facilitation du commerce constitue toute une entreprise en soi, cette question est considérée comme un élément clé de la ZLE. Nous pensons que c'est la bonne approche à adopter. En définitive, les progrès qu'on fera sur cet aspect des négociations indiqueront dans quelle mesure les parties sont déterminées à en arriver à une véritable ZLE. Les négociations sur la facilitation du commerce serviront de signe avant-coureur des possibilités et du degré de réussite des négociations sur la ZLEA. Nous sommes également d'avis que cet aspect du commerce ne doit pas se substituer à d'autres entraves commerciales. Nous recommandons donc que les administrateurs du Secrétariat Général de la CEEAC fassent bien comprendre aux parties négociatrices qu'il attache beaucoup d'importance au règlement du dossier de la facilitation du commerce.

1.2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FORUM

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a été créée en 1983, conformément au Plan d'Action de Lagos, comme l'un des piliers de la Communauté Economique africaine. Il s'agit d'un vaste territoire géographique composé de onze (11) pays dont, l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad. Elle a le mandat de conduire le processus d'intégration économique pour l'ensemble de la région de l'Afrique centrale. A cet égard, un Traité et des Protocoles ont été adoptés par les Etats membres envisageant, entre autres, l'harmonisation des politiques commerciales des Etats afin de parvenir à la mise en place d'un marché commun régional.

A cet égard, il est prévu l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges intracommunautaires en vue de la création d'un environnement favorable à la promotion des échanges, la libre circulation des personnes et des capitaux et la mise en place de mesures d'appui aux acteurs économiques.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

Il convient de reconnaître que malgré ces objectifs louables, ces organisations n'ont pas réussi à mettre en place et à faire appliquer par les Etats toutes les mesures découlant de leurs mandats visant à accroître les échanges. La CEMAC, issue de l'ancienne UDEAC, a posé quelques jalons mais sont peu appliqués par ses Etats membres, alors que la CEEAC quant à elle vient à peine d'atteindre le stade de la zone de libre échange dont le démarrage a été lancé le 1^{er} juillet 2004.

La faiblesse des échanges ne permet pas au commerce de jouer le rôle moteur qui est attendu de lui pour impulser le développement économique des Etats et de réduire la pauvreté grandissante des populations. Pourtant la région dispose de ressources naturelles immenses et variées, d'un marché de près de 120 millions de consommateurs, et est considérée comme le carrefour entre plusieurs régions du continent. Tout ceci est autant d'atouts susceptibles d'inciter à davantage d'échanges dans la région

Cependant il faut aussi reconnaître que la région connaît des problèmes graves qui affectent le développement des échanges intracommunautaires. Il s'agit notamment de nombreux conflits qu'a connus la région depuis 1993, n'ont pas permis la réalisation de ces objectifs dans les délais prévus, ce qui, dans une certaine mesure, a eu des effets sur le commerce régional et par conséquent sur la production et sur le niveau de vie des populations. L'insuffisance ou l'inexistence des infrastructures de base fiables telles que les réseaux routiers, les télécommunications, les liaisons aériennes fiables et l'énergie. Par ailleurs, sur le plan institutionnel, il est à remarquer l'absence de structures de promotion et de soutien du commerce, un secteur privé embryonnaire et non soutenu, un système bancaire très peu porté au soutien du commerce régional, etc.

La relance des activités de la Communauté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 1998 a créé de nouvelles perspectives pour la Communauté, traduites par la décision de la création de la zone de libre échange de la Communauté à partir du 1^{er} juillet 2004. L'objectif de cette décision est l'accroissement des échanges entre les Etats membres et la réduction de leur dépendance vis à vis de l'extérieur.

En outre, de nouveaux accords commerciaux, compatibles avec les règles de l'OMC sont en perspective, et l'Union Européenne et les ACP se sont fixées une période préparatoire de huit ans, donc 2008 pour y parvenir. Les institutions d'intégration économique seront des acteurs privilégiés dans la conception et la mise en oeuvre de ces accords commerciaux en perspective. L'Union Européenne envisagerait déjà des accords de zone de libre échange avec des régions ou groupe de pays ACP. La CEEAC ne sera un partenaire crédible dans ces futures négociations que si elle présente un projet de zone de libre échange avant l'échéance de 2008.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

Il convient de souligner que nonobstant les accords bilatéraux signés par le passé entre les Etats membres, les échanges commerciaux ont été toujours faibles. Plusieurs facteurs contribuent à cette faiblesse. La préoccupation du Secrétariat général de la CEEAC, de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Françaises (CPCCAF), à travers Chambre de Commerce de Pointe Noire et la chambre de commerce du Tchad, est que la Zone de libre échange qui vient d'être créée par les instances de la Communauté ne souffre pas des entraves qui pourront conduire à son inefficacité.

A cet effet, une consultation et une vulgarisation s'impose pour aider d'une part le Secrétariat général et d'autre part les acteurs devant animer la zone de libre échange, à identifier ces entraves et à proposer des mesures susceptibles d'apporter une solution à ces problèmes, afin de créer un environnement favorable aux activités des acteurs économiques, au commerce et aux investissements

C'est dans cette optique, que les Chambres consulaires de Pointe-Noire et celle du Tchad ont initié une étude devant aider le Secrétariat général de la CEEAC d'identifier les raisons de l'échec de la mise en place de la zone de libre échange en 2004, à proposer des mesures susceptibles de permettre l'accroissement des échanges entre les Etats membres et la réduction de leur dépendance vis a vis de l'extérieur

C'est dans ce contexte, que PROINVEST dont un des objectifs est d'appuyer l'action des organisations intermédiaires pour le développement des entreprises et l'environnement des affaires, a bien voulu accepter d'apporter son concours à la Chambre de Commerce de Pointe Noire et à la Chambre de Commerce du Tchad, pour la mise en oeuvre du projet d' **« INVESTIGATION SUR LES CONTRAINTES AUX ÉCHANGES COMMERCIAUX INTRA CEEAC EN VUE DE LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE ÉCHANGE »**

Ce projet comportait deux phases qui sont :

- a) Une phase d'étude qui consistait à faire une revue documentaire: il s'agissait ici de procéder à une analyse synthétique des études similaires qui ont été réalisées au niveau régional, international et national. Il était également question de faire un examen des textes, lois et accords régissant le développement des affaires dans les pays et au niveau des multiples communautés auxquelles appartiennent les États de la CEEAC, et,
- b) Une seconde phase qui consistait à l'organisation d'un forum de restitution à Pointe Noire (Congo), qui permettra aux consultants en charge de l'étude de présenter les résultats de la phase des travaux diagnostic ainsi

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

que les recommandations au gouvernement et à certains représentants de la société civile et du secteur privé. Cet échange de point de vue devrait permettre l'identification des activités futures à entreprendre, et confirmer les thèmes des études spécifiques destinées au fonctionnement efficace de la zone de libre échange. La concertation et les enrichissements subséquents devraient permettre de recommander dans le rapport final, pour la prise des décisions par les instances de la CEEAC

L'étude diagnostique, a couvert onze (11) pays et a été réalisée durant la période de janvier à juin 2005, et répartie en plusieurs sous-activités distinctes :

- (i) faire le point sur les réglementations douanières, commerciales et fiscales existant tant au niveau des Etats que des Communautés économiques auxquels appartiennent certains des Etats membres de la CEEAC, à savoir la CEMAC, la COMESA et la SADC ;
- (ii) s'enquérir auprès des services des douanes des Etats membres des procédures de dédouanement en vigueur ainsi que du degré d'application des décisions communautaires en matière de dédouanement et des politiques commerciales en général ;
- (iii) faire un état des échanges (importations, exportations) des pays avec les autres pays membres, et avec l'extérieur ;
- (iv) identifier les entraves à l'intérieur et à l'extérieur du cordon douanier des pays et indiquer en particulier la situation des pays enclavés ;
- (v) faire état d'autres accords éventuels conclus par les Etats, et qui leurs empêchent de développer les échanges intracommunautaires, nonobstant les décisions prises par les instances de la Communauté,
- (vi) identifier les difficultés de toutes sortes, budgétaire, politique sécuritaire, physique etc, qui conduisent les Etats à ne pas respecter les dispositions communautaires ou à échanger davantage avec l'extérieur etc.
- (vii) faire des propositions de solutions qui permettent d'espérer un changement de la situation, en se basant sur les dispositions communautaires existantes sur les libéralisations des échanges et sur les expériences éventuelles des Communautés économiques qui ont connu de pareilles situations ;
- (viii) faire des propositions pour le renforcement des capacités humaines et matérielles des services de douane ainsi que des appuis à apporter au secteur privé.

Au cours de leurs visites-terrain dans les différents Etats membres de la CEEAC, et Conformément aux termes de référence du projet «**Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la**

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange», les consultants ont rencontré les différentes administrations, organisations intermédiaires impliquées, ainsi qu'un échantillon d'entreprises et d'opérateurs oeuvrant dans différentes filières impliquées dans les échanges commerciaux intra CEEAC. Une séance de restitution regroupant les acteurs des secteurs public et privé concernés ont été organisées à la fin de chaque mission.

Cette démarche a permis d'amorcer une dynamique de négociation et d'appropriation des résultats de la mission, avant la production du rapport final. Elle a également permis, de confronter les résultats atteints par les consultants par rapport aux objectifs fixés au début de la mission. Au total, plus d'une centaine de personnes ont été impliquées dans la rédaction de cette étude.

1.3. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

1.3.1 Impact du projet en termes d'investissements et accord de partenariat

La mise en place d'une zone de libre échange efficace et ayant le secteur privé comme le principal animateur aura des impacts positifs en matière d'investissements et d'établissement des accords de partenariat.

En effet, il est attendu qu'avec la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, l'élargissement du marché à onze Etats disposant d'une populations estimée à 110 Millions de consommateurs potentiels, permettront de réaliser des économies d'échelle et par conséquent, l'obtention des prix compétitifs.

En outre, les possibilités d'envisager des avantages comparatifs, les opportunités d'affaires vont provoquer l'augmentation de la demande du fait des prix compétitifs. Cette conjonction de facteurs va nécessairement conduire les entreprises à opérer des investissements pour répondre aux besoins du marché et à conclure des accords stratégiques, soit pour affronter la concurrence soit pour profiter au mieux des créneaux qui vont apparaître.

1.3.2 Estimation de résultats pour les Organisations intergouvernementales

- la réalisation effective de la première étape du Schéma de libéralisation des échanges de la Communauté, qui ouvrira la voie aux négociations de la deuxième étape, à savoir la mise en place de l'Union douanière ;

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

- La possibilité pour la CEEAC de récupérer son rôle de chef de fil pour préparer l'ensemble des négociations des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne.
- le renforcement de l'intégration régionale

1.4. RESULTATS ATTENDUS DU FORUM DE RESTITUTION

Deux (2) résultats sont attendus au terme du Forum :

- I. l'étude relative à l'investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC, ainsi que les recommandation en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange, sont présentés, validés et adoptés.
- II. La proposition et l'adoption de la création au niveau de chaque pays, d'un Comité National de Suivi animé et présidé par les Chambres de Commerce en vue de lever les obstacles inhérents à la non application des textes communautaires.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

Chapitre 2 : ORGANISATION DU FORUM DE RESTITUTION

2.1 PRESENTATION DES DIFFERENTES ETAPES DE L'ORGANISATION DU FORUM

Dans sa conception, le Forum de restitution était essentiellement destiné à : (i) la restitution de l'étude sur les contraintes aux échanges intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange ; (ii) la présentation des propositions de stratégie et de plans d'actions pour relever les défis du commerce international en Afrique Centrale, en vue de leur enrichissement et de leur adoption ; et, (iii) la présentation d'un cadre de suivi des recommandations du Forum.

Pour organiser de façon efficace et efficiente ce Forum, le Cabinet de consultants mandaté a élaboré un plan de travail fixant dans le détail, l'enchaînement des tâches à accomplir. Ce plan de travail qui s'inspire des différentes étapes de l'organisation mentionnées ci-après, a été validé par les chambres de Commerce de Pointe Noire et du Tchad, toutes deux en charge de la mise en oeuvre de cette activité.

Etape de l'organisation du forum de restitution

Etape 1 : Préparation du Forum de restitution

- a. Elaboration des termes de référence et établissement des accords avec les consultants
- b. Choix du lieu
- c. Identification des participants et des intervenants
- d. Promotion du Forum de restitution
- e. Préparation du programme
- f. Envoi des invitations
- g. Confirmation de la participation

Etape 2 : Déroulement du Forum de restitution

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

- a. Inscription des participants
- b. Séance d'ouverture
- c. Présentation des exposés
- d. Travaux en commissions
- e. Préparation, saisie et publication des documents du Forum
- f. Evaluation du Forum
- g. Cérémonie de clôture

Etape 3 : Production des rapports et activités complémentaires

2.2 PREPARATION DU FORUM DE RESTITUTION

Six (6) semaines ont été nécessaires aux consultants et personnel de la Chambre de commerce de Pointe Noire pour mener à bien tous les préparatifs, car l'organisation du Forum proprement dit n'est, en règle générale, qu'un des éléments d'une charge de travail courante.

2.2.1 Elaboration des termes de référence et établissement des accords avec les consultants en charge de l'organisation du Forum

Dans le but de mieux structurer l'organisation du Forum de restitution, et de permettre à tous les intervenants de suivre de manière efficiente toutes les activités inscrites dans le plan de travail, la Chambre de Commerce de Pointe Noire a élaboré et soumis les termes de référence au Cabinet de consultants SAI. Une rencontre s'en est suivie au cours de laquelle quelques aménagements ont été apportés à ce document, qui a été finalement signé par les parties prenantes, le 30 décembre 2005.

A la suite de la signature dudit document, le Cabinet a préparé et présenté à la Chambre de Commerce de Pointe Noire pour validation, une ébauche du chronogramme d'activités. Ce chronogramme a été approuvé et signé le 2 janvier 2006, et une version électronique a été transmise à la Direction Générale de la Chambre de N'Djaména.

2.2.2 Identification et choix du lieu de la rencontre

Les Chambres du Tchad et de Pointe-Noire ont convenu d'organiser le Forum de restitution à Pointe-Noire, du fait d'une part de la position stratégique de la ville au niveau de la région et d'autre part du fait l'expérience dans l'organisation de telles manifestations par la Chambre de Commerce de Pointe-Noire.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

2.2.3 Promotion de la manifestation auprès des organisations professionnelles et des organisations intermédiaires locales, nationales et sous-régionales

La sensibilisation et la vulgarisation de la tenue de la rencontre régionale sur l'investigation sur les contraintes liées aux échanges commerciaux dans la zone CEEAC ont été faite à deux niveaux :

- au niveau national : elle s'est faite auprès des départements ministériels et auprès des unions patronales par des courriers explicatifs retraçant l'objet et les enjeux de l'évènement. Les grandes entreprises et certains opérateurs économiques dont l'activité est tournée essentiellement vers l'extérieur ont été sensibilisés dans les mêmes conditions.
- Au niveau régional : la sensibilisation s'est faite à trois niveaux. Des correspondances de sensibilisation ont été adressées successivement aux niveaux des chambres de commerce, des unions patronales et ministères en charge des questions d'intégration ou commerce extérieur. Dans le même cadre, des organisations internationales régionales et internationales ont été invitées au Forum, et pour la plupart des copies de l'étude leur avaient été transmises.

2.2.4 Promotion de la manifestation auprès du grand public

Le grand public national a été largement sensibilisé par des banderoles confectionnées à cet effet. Le site de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire a servi de cadre de sensibilisation pour le public de la région et à travers le monde. Au niveau régional, les structures contactées et le secrétariat général de la CEEAC ont été amenés à relayer la Chambre de Commerce de Pointe-Noire dans la sensibilisation au niveau des pays de la région.

2.2.5 Identification et choix des participants

Les participants par pays ont été choisis suivant leur implication dans la mise en œuvre de la zone de libre échange dans la CEEAC. Ainsi, il était convenu d'inviter au Forum 3 délégués par pays. Soit un délégué d'une organisation intermédiaire, un délégué d'une structure patronale et un délégué du secteur public. Il était demandé en retour aux organisations invitées de susciter la participation nombreuse des entreprises de leurs pays en vue d'impliquer de façon massive le secteur privé de la région à la discussion.

2.2.6 Organisation des conditions de participation des invités à la rencontre

La rencontre était ouverte à toutes les entreprises ou organisation impliquées à la mise en place de la ZLE dans la région. A cet effet, aucune condition particulière n'était imposée aux participants. Toutefois, les participants se devaient de justifier leur participation en renvoyant dûment signées la fiche de participation et la notification de sa hiérarchie.

2.2.7 Elaboration du programme provisoire du Forum de Dialogue Régional

Dans le cadre des préparatifs du Forum, la Chambre de Commerce de Pointe-Noire a soumis un programme provisoire de la manifestation à la Chambre de Commerce du Tchad et au

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

cabinet SAI. Le programme adopté par toutes les parties a été transmis à tous les participants pour préparation en vue des contributions à la discussion.

2.2.8 Envoi des invitations aux organisations économiques participantes

La sensibilisation décrite plus haut débouchait sur une invite de l'organisation économique à participer au Forum. Dans le même temps, une note de présentation de l'organisation du Forum, précisant les dispositions d'accueil au Congo et particulièrement leur était adressée. Ces invitations ont été envoyées par mails, par courriers et par fax. Des rappels ont été également envoyés aux organisations n'ayant pas notifié leur participation à la date du 8 octobre 2006 ; date limite d'inscription.

2.2.9 Réception et collecte des fiches de participation

La réception et collecte des fiches de participation se sont faites par les mêmes canaux que ceux utilisés à l'envoi. Une commission d'accueil mise en place au niveau de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire était chargée de recevoir toutes les réponses par mails, et celles des fax et courriers étaient réceptionnées au niveau du Président de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire et du Secrétariat général. Du fait de la réception quelque peu tardive des correspondances d'invitation et de sensibilisation, imputable aux difficultés des services postaux de beaucoup de pays de la région, plusieurs organisations ont notifié leur participation par voie téléphonique en transmettant plus tard les justifications par courriels.

Préparation de la logistique

La préparation de toute la logistique a été préparée par la Chambre de Commerce de Pointe-Noire, secondée par la Chambre de Commerce du Tchad et le cabinet SAI. Elle consistait à la multiplication du rapport de l'étude servant de support de travail, à la préparation du package du participant composé d'un bloc note, d'un stylo, du programme définitif et rapport de l'étude, le tout placé dans un cartable aux couleurs du Forum.

Il s'agissait également de disposer la salle et la sonorisation selon la logique définie pour l'organisation des plénières et des travaux en ateliers.

Pour éviter la dispersion des participants dans la ville lors des pause-café et déjeuners, la logistique devrait préparer un cadre commun à tous les participants pour les pause-café et déjeuners.

Dans la même logique, outre les participants de Pointe-Noire, tous les autres étaient logés dans le même hôtel qui servait de cadre d'organisation du Forum. Ce dispositif avait pour objectif de renforcer les échanges entre les participants et de les amener à échanger sur les enjeux de l'intégration vus selon l'optique de leur pays.

2.2.11 Préparation des discours d'ouverture et de clôture de la cérémonie et des

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

exposés généraux

L'enjeu de la manifestation a fortement orienté les préparatifs des communications à l'ouverture et à la clôture. Cet enjeu a également contribué au choix des animateurs des ateliers et de la répartition des participants dans lesdits ateliers.

- Le discours d'ouverture du maire de l'arrondissement 1 Mr Magloire MABOUNDA signifiait le plaisir des autorités municipales d'abriter dans la ville économique un forum dont les enjeux avaient une dimension régionale. A cet effet, il se devait de présenter la ville dans le contexte de la zone de libre échange dans la CEEAC, et a précisé que les citoyens de Pointe-Noire accueillaient favorablement le forum qui faisaient d'eux des témoins de la matérialisation d'une volonté politique définie par les Chefs d'Etats en 2004 ;
- Le Président de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire a souhaité la bienvenue à tous les participants, présenté les contours de l'évènement et réprécisé les résultats auxquels on aspire aboutir. Il a également indiqué le processus suivi dans le cadre de l'organisation du forum ;
- Le discours du Président de la Chambre de Commerce du Tchad notifiât pour l'essentiel l'importance de l'évènement au niveau des opérateurs économiques tchadiens et a longuement félicité les autorités de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire pour les préparatifs et l'aboutissement de leur projet commun ;
- Le Secrétaire général du Département de Pointe-Noire, représentant Monsieur le Préfet dans son discours d'ouverture a placé la région d'Afrique centrale dans son contexte économique mondial et a exhorté les participants à s'investir pour que la rencontre de Pointe-Noire aboutisse à des résultats importants pour la communauté économique régionale.

S'agissant des exposés, ils devaient préparer les participants à avoir de la matière pour les discussions dans les ateliers. Ainsi, le premier exposé avait été fait par le Pr. NZAKA KIKOUTA de l'université Marien NGOUABI de Brazzaville, et avait pour objectif de présenter les enjeux du processus d'intégration partout ailleurs dans le monde.

Le second exposé donné par Mr NZINGOULA MOUANGA André résumait l'étude menée par le cabinet SAI, et servait de support de travail pour le forum.

Messieurs AMONA Arsène du ministère du Commerce, de la Consommation et des Approvisionnements et Enseignant à l'université Marien NGOUABI de Brazzaville, DINAMONA LOKOMBO de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et NZAKA KIKOUTA ont présenté de manière résumée les sujets qui devaient servir des thèmes de discussion dans les ateliers.

Dans son mot de bienvenue à tous les participants, M. le représentant du Maire de la ville de Pointe

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

- Noire a noté avec satisfaction le fait que Pointe Noire, capitale économique du Congo, abrite un forum d'une telle envergure. Aussi a-t-il, par anticipation, déclaré une adhésion totale à cette dynamique enclenchée dont l'objectif est de créer un environnement incitatif aux échanges commerciaux entre les pays de la CEEAC.

Monsieur **Didier MAVOUENZELA** a tenu à mettre en exergue l'apport financier du CDE qui, à travers PROINVEST, a permis la tenue du Forum. Rappelant à l'assistance que le 27 janvier 2004, les plus hautes autorités de la CEEAC avaient déjà envisagé le lancement d'une zone de libre échange. Le présent forum doit être perçu d'une part comme une volonté manifeste de son institution à traduire dans les actes les souhaits émis par les autorités politiques et d'autre part de s'accommoder à la mondialisation qui implique des solutions concertées. Pour lui ce forum vient à point nommé car en dépit de la déclaration des chefs d'Etat de la CEEAC instituant une zone de libre échange depuis 2004, celle-ci n'est toujours pas opérationnelle. Enfin, Monsieur Didier MAVOUENZELA a tenu à remercier PROINVEST et les autorités locales qui ont permis la tenue de ces assises.

Monsieur **Ahmed Christin DEYEH MATHO**, prenant la parole au compte de la partie Tchadienne, a mis en exergue le partenariat exemplaire entre les deux institutions consulaires de Pointe Noire et N'djamena et du financement de Proinvest qui ont abouti à l'organisation de ce forum bénéfique à tous les pays de la CEEAC.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire Général, **Eugène BIFOUMA**, représentant le Préfet de Pointe-Noire, a d'abord relevé que son département est honoré d'être le témoin privilégié de la réflexion devant aboutir à la matérialisation de la déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements sur le lancement de la zone de libre échange de la CEEAC. Il a ensuite, statistiques à l'appui, fait le constat que l'Afrique Centrale regorge d'énormes potentialités agricoles et minières, qui malheureusement sont mal exploitées d'où sa faible contribution au commerce international. Le renforcement de cohésion économique par le truchement de la mise en place d'une zone de libre échange est, à ses yeux, d'une impérieuse nécessité.

Cette façon de faire avait pour objectif de donner de la matière aux participants pour les échanges au niveau des ateliers et de leur présenter l'existant dans la région dans le domaine de l'intégration.

2.2.12 Organisation de la réunion avec le groupe des consultants pour finaliser la préparation

Plusieurs rencontres ont été organisées entre la Chambre de Commerce de Pointe Noire et le cabinet SAI pour les préparatifs et la finalisation du Forum. L'objet des premières rencontres était basé sur la validation par la Chambre de Commerce de Pointe-Noire de l'étude qui a été menée pour le forum.

Les autres rencontres se devaient de monter un schéma procédural de l'organisation de la rencontre. A cet effet, la Chambre de Commerce de Pointe-Noire avait soumis au cabinet SAI un chronogramme des activités qui devait conduire à l'organisation

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

effective du Forum. Cette procédure a permis aux deux structures d'adopter plusieurs documents qui ont servi de supports de préparation du Forum ou d'indication pour le choix des participants.

Chapitre 3 - DEROULEMENT DU FORUM DE RESTITUTION

3.1 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Les inscriptions au Forum se sont faites de deux façons :

- Pour les étrangers, les inscriptions ont été effectuées à la suite des réponses reçues ou à la réception des formulaires d'inscription transmises aux organisations extérieures ;
- Pour les congolais, les inscriptions ont été réalisées par courriers papier ou électronique ou encore par téléphone.

3.2 CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par 4 discours dont un pour le Président de la Chambre de Commerce du Tchad, un pour le Président de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire, un autre du Représentant de l'Union Européenne et le mot de clôture par le Secrétaire général du Département de Pointe-Noire.

Avant toutes ces adresses, un communiqué final avait été lu par le Directeur général de la Chambre de Commerce du Tchad, suivi par le mot du participant marquant la satisfaction de toutes les délégations présentes.

La cérémonie a pris véritablement fin par un cocktail offert par la Chambre de Pointe-Noire en signe de souhait de bon retour aux participants.

3.3 DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux du Forum se sont déroulés conformément au programme préalablement établi. Ce programme comportait quatre (4) étapes essentielles.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

- La mise en place du bureau du forum
- La présentation des communications introductives suivie de débats
- Les Travaux en commission ;
- Les Travaux en plénière
- L'adoption du rapport de l'atelier.

3.3.1 Constitution du bureau des travaux

Les travaux ont démarré sous la houlette d'un bureau mis en place par les organisateurs et composé comme suit :

- Président : Monsieur **Didier Sylvestre MAVOUENZELA**, Président de la chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et Métiers de Pointe Noire
- Co - président : Monsieur **Ahmed Christin DEYEH MATHO**, Représentant de la Chambre de Commerce du Tchad ;
- Modérateur : Docteur **Rigobert MABOUNDOU**, (Université Marien NGOUABI)

Secrétariat Technique:

Monsieur **Renaud DINGUEMNAIAL**, Directeur Général de la Chambre de Commerce (Tchad)

Monsieur **Blaise DOUROU**, Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe Noire (Congo)

Monsieur **Jean BANZOUZI MALONGA**, Consultant chargé de la Communication, (Congo)

Monsieur **Barthélemy TANDOOU**, Responsable de l'Observatoire des Marchés (Congo)

Monsieur **Jean Michel MAVOUNGOU**, Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe Noire (Congo)

3.3.2 Méthodologie pour le déroulement des travaux

Pour mener à bien les travaux, une méthodologie participative de tous les participants avait été préconisée. Cette méthode prévoyait trois grandes phases :

- La première phase était axée sur la restitution. Elle devait dans un premier temps sensibiliser les participants sur les enjeux de l'intégration et les édifier sur les sujets qui devaient les permettre de débattre dans les ateliers. Cette phase devrait également servir au cabinet de faire la restitution de l'étude dans le but

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

d'éclairer tous les participants sur l'ampleur de la problématique de l'intégration dans la CEEAC.

- La seconde phase est celle qui consacrait la constitution des groupes et les travaux dans ces groupes. Cette phase était ponctuée par la compilation de tous les travaux en vue d'élaborer une synthèse générale des résultats des groupes.
- La dernière phase est celle qui consacrait l'adoption des résultats des travaux des ateliers et ceux du Forum. Au cours de cette dernière phase le communiqué final avait été adopté.

Cette méthode a permis de mener le forum selon le schéma ci-après :

a. La présentation des communications

Six exposés ont été présentés :

- La Présentation générale de la CEEAC : Enjeux et mise œuvre de la zone de libre échange par le Docteur **Théophile NZAKA KIKOUTA**, Maître-assistant à l'Université Marien NGOUABI, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Prospectives
- La Présentation du Résumé de l'étude sur les contraintes aux échanges commerciaux Intra CEEAC par **André NZINGOULA MOUANGA**, Responsable des Etudes économiques, Analyste - Economiste
- Le contexte général des problèmes d'intégration en Afrique par le Professeur **Théophile NDZAKA KIKOUTA**, Maître-assistant à l'Université Marien NGOUABI, Directeur du Centre d'Etude et des Recherches Prospectives ;
- Vue descriptive des difficultés de mise en place des critères de surveillance multilatérale dans le but de la convergence des politiques économiques nationales et fonctionnement du Fonds de compensation de la zone CEEAC, par **DINAMONA LOUKOMBO**, Directeur de l'Agence de la BEAC, Pointe-Noire.
- Vue descriptive de la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole commune et coordination des politiques minières, industrielles et de gestion optimale des ressources énergétiques, par le **Docteur Arsène AMONA**, Maître-assistant à l'Université Marien NGOUABI Conseiller économique et commercial du Ministre du Commerce du Congo)
- Les instruments de la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange de la CEEAC, par Monsieur **BONFIN CARLOS** Directeur du Commerce a.i. au Secrétariat général de la CEEAC.

Le premier exposé du Dr. Théophile NZAKA KIKOUTA a d'abord rappelé la base juridique de la Zone de Libre Echange de la CEEAC, en faisant référence notamment aux décisions N° S 03

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

et 04/CCEG/CEEAC/XI/04 et aux instruments du tarif préférentiel CEEAC. Il s'est appesanti sur la mise en œuvre de la dégressivité en expliquant le mécanisme de fixation du tarif et en circonscrivant son champ d'application.

Il a relevé qu'au 1^{er} janvier 2007, les produits manufacturés, originaires devront entrer en exonération des droits de douanes et s'acquitteront les taxes intérieures et les contributions pour services rendus. Il a aussi précisé que pour bénéficier du tarif préférentiel/CEEAC, le produit devra au préalable être agréé pour CEEAC en tenant compte des règles d'origines clairement définies.

Pour rendre opérationnel la ZLE, les pays de la CEEAC, a-t-il indiqué, ont convenu de mettre un terme:

- aux accords discriminatoires de commerce ;
- à la commercialisation à circuit unique de distribution ;
- aux contingentements, restriction et prohibitions ;
- aux dripping et subventions ;
- aux pratiques discriminatoires.

En guise de compensation, il est institué un droit compensatoire fixé à 60% et versé aux Etats dans un Fonds National pour promouvoir la création des PME locales.

Pour la mise en œuvre du TP/CEEAC, le calendrier prévoit notamment une réduction progressive du tarif préférentiel établi comme suit :

- Produits du cru et de l'artisanat 100% au 1er juillet 2004
- Produits manufacturés et miniers
 - 50% en 2004
 - 70% en 2005
 - 90% en 2006
 - 100% en 2007

Les outils et instruments liés à cette politique de libre échange, comprennent :

- Le protocole révisé sur les règles d'origine ;
- Le protocole révisé sur les obstacles non tarifaires ;
- Le fonds de compensation pour pertes de recettes ;
- Les documents d'accompagnement des marchandises, et
- Le dossier d'agrément.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

Le deuxième exposé présenté par Monsieur **André NZINGOULA MOUANGA** relatif au résumé de l'étude sur les contraintes aux échanges commerciaux Intra CEEAC a rappelé le contexte général de l'étude. En effet, par la volonté des Chefs d'Etats en 1998, une initiative avait été prise pour la mise en place d'une ZLE au sein de la CEEAC compte tenu de la faiblesse des échanges commerciaux intra CEEAC.

C'est dans cette optique qu'a été initiée cette étude qui permet de relever des similitudes sur : la nomenclature, les règles d'origine, l'inexistence d'une procédure d'agrément des régimes préférentiels ; les taux appliqués, calendrier de mise en œuvre des réformes fiscal- douanières ; le principe des droits à la compensation au sein de la CEEAC.

Dans la pratique, dans chaque pays quelques différences majeures ont été aussi observées notamment sur :

- le procédé de la réduction tarifaire ;
- la classification des produits ;
- les structures tarifaires ;
- les modèles de déclarations de douanes.

Au niveau des exportations intra CEEAC, le Cameroun entre 1998-2000 reste le principal fournisseur dans la zone CEEAC avec un volume de près 70% . Au niveau de l'identification des difficultés budgétaires et politiques amenant les Etats à ne pas respecter les dispositions communautaires, au sein de la CEMAC, il existe quatre critères d'harmonisation des politiques économiques et monétaires :

- taux de couverture de la monnaie au moins égal à 20% ;
- solde budgétaire primaire rapporté au PIB positif c'est à dire $\text{solde budgétaire} \geq 0$ du PIB
- taux d'endettement $\leq 70\%$ au PIB ;
- non accumulation des arriérés de la dette publique sur la gestion courante.

L'étude débouche sur des recommandations relatives aux politiques sectorielles.

En ce qui concerne les propositions de solutions, l'étude a conduit les experts à recommander ce qui suit :

Recommandations pour les politiques sectorielles :

- Gestion des instruments de politiques commerciales ;
- Libre circulation des personnes ;
- Critères de convergences macroéconomiques ;
- Engagement des actions liées au transport et à la communication entre les pays de la zone ;
- Crédibilisation de la COPAX par la visibilité des instruments tels que la FORMAC et le MARAC.

Recommandations pour la facilitation des échanges intra communautaires :

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

- Mettre en place des infrastructures et services de transport adaptés et efficaces ;
- Supprimer les obstacles illégaux et empêcher le déroulement des marchandises ;
- Accélérer les procédures douanières et passages aux frontières ;
- Promouvoir l'utilisation des TIC dans les services administratifs qui participent au processus d'intégration ;
- Libéraliser les services de transport maritime international ;
- Moderniser les services douaniers et les impliquer véritablement à la communauté portuaire ;
- Instaurer un dialogue secteur public et privé pour une meilleure efficacité de l'acheminement terrestre des marchandises ;
- Renforcer l'efficacité bancaire par une large sensibilisation des pratiques d'instruments financiers du commerce extérieur ;
- Mettre en place des mécanismes d'automatisation des transferts des recettes devant alimenter le fonds de compensation.

Le troisième exposé présenté par le Dr **NZAKA KIKOUTA**, et portant sur le contexte général des problèmes d'intégration en Afrique a permis de faire une genèse sur la problématique du débat de l'intégration en Afrique qui est devenue un impératif pour éviter la marginalisation du continent sur la scène économique mondiale. Ensuite, il a rappelé le processus de l'intégration régionale de l'Afrique à la lumière des approches conceptuelles de ce processus et des théories contemporaines de spécialisation.

Le conférencier a noté que dans la zone CEEAC, on peut avoir plusieurs formes de coopération et d'intégration monétaire, notamment :

- l'intégration par les marchés ;
- l'intégration volontariste ;
- l'intégration par le transfert de souveraineté.

Faisant le bilan de l'intégration en Afrique Centrale, il a relevé :

- les faiblesses des échanges intra communautaires ;
- les faiblesses de la vision communautaire ;
- les faiblesses des infrastructures ;
- les faiblesses du développement du secteur manufacturier ;
- la non diversification des appareils de production.

En conclusion la ZLE de la CEEAC offre des opportunités d'intensification des échanges intra régionaux et induit la réduction de la contre bande pour les produits made in CEEAC. Mais sa mise

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

en place exige une stratégie efficace qui devrait promouvoir l'intégration politique des membres autour de la convergence démocratique et la bonne gouvernance.

Le quatrième exposé présenté par le Dr **DINAMONA LOUKOMBO** a éclairé la lanterne des participants au sujet des critères de surveillance multilatérale dans la zone CEMAC. Il en ressort que quatre critères sont adoptés dans ce cadre :

- un taux de couverture extérieure de la monnaie supérieur ou égal à 20% ;
- un solde budgétaire primaire ou nul ;
- une variation négative ou nulle du stock des arriérés intérieurs et extérieurs ;
- une variation en pourcentage de la masse salariale de la fonction publique égale ou inférieure à la variation en pourcentage des recettes budgétaires.

En dépit de ces critères, on note des insuffisances relatives:

- au solde budgétaire primaire ;
- à la variation nette des arriérés de paiements ;
- au taux de couverture extérieure de la monnaie ;
- à l'évolution comparée de la masse salariale et des recettes budgétaires ;
- et à l'inexistence d'objectifs à moyen terme.

Aussi, l'exposant a relevé qu'il importe d'éviter au préalable une norme trop contraignante au risque qu'elle ne soit rarement respectée, entraînant une perte de crédibilité.

Fort de ce constat, quatre critères à mettre en œuvre à compter de janvier 2002 ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'UDEAC du 14 juillet 2001 à Douala. Ces nouveaux critères sont relatifs à :

- au solde budgétaire de base (hors dons) rapporté au PIB nominal positif ou nul, à l'horizon 2004 ;
- au taux d'inflation annuel moyen inférieur ou égal à 3% ;
- au taux d'endettement public (intérieur et extérieur) inférieur à 70% du PIB à l'horizon 2004 ;
- à la non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante.

A cet effet, a-t-il conclu, les programmes nationaux de convergence devront être élaborés afin de conduire au respect des nouveaux critères à l'horizon 2015.

Le cinquième exposé, dont le thème était " vue descriptive de la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole commune et coordination des politiques minière, industrielle et gestion optimale des ressources énergétiques ", a été présenté par le Dr **Claude Arsène AMONA**. Il a démarré son exposé par le rappel du cadre général de l'évolution économique actuelle, caractérisée par l'observation obligatoire des principes et règles de l'OMC par tous les pays membres (les onze Etats de la CEEAC sont membres de l'OMC) d'une part, et d'autre part l'imminence de l'échéance de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne fixée au 1^{er} janvier 2008.

Ensuite, il a rappelé que la Zone de Libre Echange n'était en réalité qu'une étape et d'ailleurs la première dans le processus de l'intégration économique tout en notant que les étapes de ce processus

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

ne sont pas linéaires car les Etats peuvent décider d'engager deux étapes en même temps (les autres étapes sont : l'Union douanière, l'union économique et monétaire et l'union politique et sociale).

L'exposé s'est poursuivi par la présentation de la ZLE de la CEEAC en insistant sur le calendrier et les instruments de cette zone d'une part et d'autre part sur les contraintes relevées notamment par l'étude réalisée par le Cabinet S.A.I (le non respect du calendrier d'abaissement des tarifs douaniers, le non fonctionnement du Fonds de compensation, la faible diversification de la production, la non – libre circulation des personnes et des biens, la faiblesse de la surveillance multilatérale...).

Enfin, en relation avec le thème traité, le conférencier a indiqué que deux types de mesures (d'ordre général et sectoriel) pouvaient être proposées pour tenter d'améliorer la situation actuelle de la CEEAC en général et particulièrement de son projet de mise en œuvre d'une zone de libre échange.

Au titre des mesures générales, il a proposé :

- la remise en cause de l'existence de deux organismes d'intégration économique en Afrique Centrale (CEMAC + CEEAC) et l'appartenance de certains membres de la CEEAC à au moins une autre communauté économique régionale hors Afrique Centrale (SADEC, COMESA) ;
- le renforcement de la surveillance multilatérale ;
- la création et /ou le renforcement d'institutions communautaires spécialisées (Banque, Institutions de formation et/ou de recherche...).

Au titre des mesures sectorielles ou des politiques communes, il a proposé :

- l'harmonisation des politiques commerciales (chaque pays pouvant commencer par se soumettre au mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC). Il a insisté sur la notion de politique commerciale extérieure qui englobe toutes les politiques sectorielles (agricole, minière, industrielle, énergétique ...) ;
- que les Etats membres de la CEEAC parlent d'une même voix sur la scène internationale ;
- que les Etats doivent avoir une même politique de la concurrence.

Il a conclu son exposé en indiquant que finalement :

- l'effort essentiel c'est celui de l'harmonisation des politiques tout en tenant compte des spécificités de l'économie de chaque pays membre et donc un engagement sur une espèce de solidarité entre les membres.
- qu'il est toujours nécessaire de toujours lier la politique commerciale à l'investissement car, a-t-il déclaré, promouvoir le commerce c'est promouvoir l'investissement.
- que les pays s'engagent à financer des études qui vont, à la suite d'un état des lieux, proposer des mesures efficaces pour la réalisation des engagements communautaires et des objectifs de l'Union Africaine, si elles sont appliquées.

Le sixième et dernier exposé a été celui de Monsieur **BONFIN CARLOS** sur les instruments de la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange de la CEEAC.

L'exposant en a cité quatre instruments à savoir :

- les taux dégressifs.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

- les tarifs préférentiels à l'horizon 2008.
- le droit compensatoire pour récompenser les pertes des recettes douanières dont 60% contribue à la promotion des PME dans la zone CEEAC et 40% pour l'assistance des PMA dans la CEEAC.
- les règles d'origines pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers dans la CEEAC.

Cependant, pour faciliter la libre circulation des biens, des documents suivants ont été mis en place au niveau du Secrétariat général de la CEEAC :

- les certificats d'origines : pour les produits transformés ou industriels.
- la déclaration du producteur, pour confirmer l'origine et les normes utilisées pour le produit commercialisé et les dossiers d'agrément.

Il a ensuite insisté, sur le rôle essentiel de l'administration, celui d'informer les opérateurs économiques sur les mécanismes d'échanges mis en place par le Secrétariat général de la CEEAC.

La pertinence des exposés a suscité un débat fructueux. Les participants ont fait des contributions et posé des questions d'éclaircissement diverses, notamment:

- **les questions d'ordre politique** : (La volonté politique, les consultations populaires pour légitimer les décisions communautaires, efficacité des politiques publiques communautaires) ;
- **les questions d'ordre institutionnel** (organe de suivi de la zone de libre échange, organe de concertation Secteur privé, secteur public et société civile) ;
- **les questions d'ordre méthodologique** (Absence d'échantillons pour soutenir la méthodologie de l'étude, nécessité de prioriser des contraintes ne facilitant pas la mise en place de la zone de libre échange) ;
- **les questions d'ordre culturel** (déficit de débat, de la mutualisation des ressources et de communication)
- **les questions d'ordre économique** (risque de concurrence des produits de la CEEAC par les produits asiatiques, coûts de passage prohibitifs des douanes, les canaux de financement de l'investissement, problèmes émanant des pays de la zone de libre échange par rapport aux produits de base)

La séance de débats ouverte à l'issue des présentations croisées a permis de relever un ensemble d'idées pertinentes et essentielles de ce que l'on peut retenir sur l'intégration économique sur les plans doctrinal, théorique et empirique, avec en plus une mise en perspectives remarquablement féconde :

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

- Au plan doctrinal, les enjeux de l'intégration resitués sur le champ de l'économie internationale ont été posés dans le cadre de la problématique de régionalisation des échanges, dans laquelle l'Afrique recherche encore ses marques y compris à travers les communautés économiques régionales.
- au plan théorique, l'intégration a été appréhendée comme une forme d'organisation de l'économie ouverte qui, dans le contexte des communautés sous régionales aspirant à la construction des zones de libre échange, structure les marchés et les espaces pour la libre circulation des personnes et des biens.
- Au plan empirique, les contraintes qui parasitent le processus d'intégration des économies de la CEEAC en tant que zone de libre échange ont été passées au peigne fin au terme d'une étude réalisée par le cabinet S.A.I, dont les conclusions ont fait l'objet d'une communication.

A la suite des communications et du débat croisé, les participants se sont répartis en trois ateliers de travail :

- **Atelier N° 1 :** Mise en œuvre d'une stratégie de développement agricole commune et coordination des politiques minières et industrielles et de gestion de ressources énergétiques commission institutionnelle et réglementaire avec pour facilitateur le **Dr. NZAKA BIKOUTA**
- **Atelier N° 2 :** Harmonisation des législations, développement et interconnexion des infrastructures des transports et des télécommunications avec pour facilitateur **Lionel NGWESSY-MALAGA**, chef de service coopération industrielle et Technique de la CEMAC
- **Atelier N° 3 :** Mise en place des critères de surveillance multilatérale dans le but de la convergence des politiques économiques nationales et fonctionnement du fonds de compensation de la zone CEEAC avec pour facilitateur **Daniel NGONA**, Chef de service de la balance de paiements et relations Financières extérieures à la BEAC-CONGO

Les trois groupes ont reconnu dans l'ensemble la pertinence de l'étude relative aux contraintes aux échanges commerciaux ainsi que celle des différents points de vues exprimés par les différents intervenants. Le travail des participants a consisté donc à l'enrichissement du travail abattu par le cabinet S.A.I, l'addition ou le triage des recommandations formulées, et la mise en relief certains aspects institutionnels, réglementaires, économiques, financiers, infrastructures physiques, culturel, politiques, qui ont été occultés par l'étude.

La méthodologie des groupes de travail a consisté à :

- Echanger sur les résultats de l'étude;
- Faire l'état des lieux et identifier des aspects omis ou peu élucidés par l'étude et relatifs au thème de réflexion spécifique à chaque groupe
- Proposer des pistes de solutions à travers des recommandations complémentaires à l'étude.

Les résultats des travaux en ateliers ont été soumis à l'examen de la séance plénière.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

**Chapitre 4 : VALIDATION DES RECOMMANDATIONS –
EVALUATION ET CLOTURE DES TRAVAUX**

**4.1 RESTITUTION ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS ET DU
RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX**

**4.1.1 Restitution et adoption des recommandations issues des travaux en
commissions**

Sur la demande du modérateur, le rapporteur de la Commission 1 a ouvert la séance de restitution des travaux et d'examen des recommandations de la commission, suivi immédiatement par son homologue de la Commission 2 et de la Commission 3. Les différentes présentations ont donné lieu à des séquences de questions de clarification et à des contributions des participants.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

Au terme de ces restitutions suivies de débats, les rapports des deux commissions ont été adoptés et les textes, remis au rapporteur général des travaux, pour leur mise en forme.

4.1.2 Rédaction, restitution et adoption du rapport général du forum

Comme convenu avant le début du Forum, pour faciliter la rédaction du rapport général des travaux, le rapporteur général a pris soin de prendre des notes au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Ces notes ont été remises au secrétariat du Forum à la fin de chaque module ou de séquence. Aussitôt que les rapports des commissions ont été amendés en séance plénière, ceux-ci ont été intégrés au texte, constituant le rapport final des travaux.

La mouture du rapport final a été ensuite amendée par le bureau des travaux avant sa présentation en plénière pour son examen et son adoption.

Enfin, l'examen du rapport final en plénière a fait l'objet de quelques modifications mineures, ce qui a facilité son adoption.

4.2 EVALUATION DES TRAVAUX

En introduisant cette « phase sensible des travaux », le modérateur a tout d'abord rappelé aux participants sa perception de l'évaluation desdits travaux. Il a déclaré à cette effet, que l'évaluation du Forum doit être perçue comme une occasion pour rendre compte aux autres partenaires et mener une critique constructive tant sur l'organisation, sur le déroulement que sur les retombées d'un tel Forum. Dans ce sens, elle devrait permettre aux organisateurs et différents partenaires du projet de corriger les failles, d'apprécier les avancées, et de redéfinir les perspectives tout en s'inscrivant dans la durée de vie des acteurs. Dans ces conditions, il n'y a pas de doute, on aboutira à des résultats portés par tous les acteurs et utiles dans la prise de décisions importantes.

Pour faciliter l'évaluation des travaux, le bureau du Forum avait convenu de distribuer à la fin des travaux, une feuille blanche à chaque participant, dans laquelle chacun devrait inscrire sous le sceau de l'anonymat et de la confidentialité, ses remarques et suggestions. Une urne était placée dans un coin de la salle dans laquelle chacun a pu déposer sa feuille dûment remplie.

Sur les quarante quatre (44) feuilles distribuées dans la salle, quarante ont (40) été remplies, soit un taux de réponse évalué à 90% par rapport aux participants. Les résultats de ces réponses ont été analysés

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

4.3 CEREMONIE DE CLOTURE DES TRAVAUX

La cérémonie de clôture était marquée par les discours des Présidents des Chambres de Commerce du Tchad et de Pointe-Noire, du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne et du Secrétaire général de la Préfecture de Pointe-Noire.

Dans leurs allocutions, tous les intervenants ont reconnu la nécessité de l'événement et ont manifesté leur volonté de poursuivre l'action selon le plan de suivi mis en place.

Chapitre 5 SYNTHESE DES CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 SYNTHESE DES CONCLUSIONS

De la lecture de l' Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange, il ressort des contraintes nombreuses et de divers ordres : structurel (inadéquation ou mauvaise application des accords de coopération), financier (politiques et techniques de financement, faible intégration financière, etc.), infrastructurel (routes et autres voies de communication), institutionnel et psychologique. La correction de ces contraintes passe par la mise en place d'un plan d'action dont les points focaux sont:

- **Les contraintes infrastructurelles**

- **Aspects des services de transport maritime qui limitent la fluidité**

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

➤ **La juste concurrence entre les armements et le processus de libéralisation du marché régional**

5.2 RECOMMANDATIONS

Trois ateliers ont constitué le socle du travail du Forum. Il s'agit :

- Atelier N°1 : Mise en œuvre d'une stratégie de développement agricole commune et coordination des politiques minière et industrielle et de gestion de ressources énergétiques
- Atelier N°2 : Harmonisation des législations, développement et interconnexion des infrastructures des transports et des communications.
- Atelier N°3 : Mise en place des critères de surveillance multilatérale dans le but de la convergence des politiques économiques nationales et fonctionnement de la Chambre de compensation de la zone CEEAC.

A l'issue des travaux, les participants ont, en séance plénière adopté les recommandations suivantes :

a) Sur la stratégie de développement agricole commune, la coordination des politiques minière, industrielle et énergétique

- Application effective par toutes les parties des décisions prises au niveau communautaire, notamment sur la libre circulation des personnes et des biens ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des décisions communautaires, sous la tutelle du Secrétariat Général de la CEEAC, en s'inspirant du mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) du NEPAD ce qui renvoie à la recherche de la convergence en matière de bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme
- Promouvoir l'esprit communautaire par l'information, l'éducation et les loisirs en faveur de tous les acteurs de la communauté;
- Favoriser la préférence des produits communautaires auprès des consommateurs dans le cadre du «patriotisme économique » ce qui ne dispense pas de l'effort de compétitivité en réhabilitant la place du travail dans cette compétitivité;
- Mettre en place une base de données communautaire accessible à tous les usagers, notamment les milieux d'affaires (Chambres consulaires, site Internet...)
- Développer les structures de communication au profit de la population y compris par l'utilisation des langues vernaculaires.
- Promouvoir les investissements des infrastructures communautaires, sur base des financements locaux et étrangers en privilégiant le partenariat public privé à travers les contrats de concession tels que le Build Operate and Transfer (BOT) ;
- Promouvoir la convergence des politiques économiques au plan communautaire ne s'inspirant de la CEMAC ;

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

- Sur le plan sectoriel, promouvoir l'harmonisation des politiques de recherches, de formation, ainsi que des politiques industrielles, agricole et d'élevage, en vue d'aboutir à la diversification de la base productive et de la complémentarité des économies,
- Remise en place de mécanisme de la chambre de compensation de l'Afrique Centrale ;
- Créer des structures d'accompagnement de l'intégration (Chambre consulaire communautaire, chambre de compensation, cour arbitrale de L'OHADA...).
- Créer un portail électronique mettant en réseau tous les pays de la CEEAC.

b) Sur l'harmonisation des législations, développement et interconnexion des infrastructures de transport et de télécommunications.

- Réaliser un inventaire et une relecture des textes existants et veiller à leur application
- Actualiser et appliquer le plan d'action de mise en œuvre de la zone de libre échange adopté en Novembre 2004 à Brazzaville ;
- Concrétiser l'intention de l'étude pour la mise en place d'une structure de normalisation, de certification et de contrôle de la qualité au niveau de la région ;
- Mettre en réseau, dans le cadre du partage d'information, les chambres consulaires et les patronats des Etats membres ;
- Intégrer un mécanisme de veille informationnelle stratégique dans le cadre de la diffusion, divulgation et de la mise en synergie des actions de la communauté ;
- Mettre en place un comité de suivi pour la mise en œuvre de la zone de libre échange présidé par le Secrétariat général de la CEEAC auquel prendront part également les représentants du secteur privé, de la société civile et les fonctionnaires des administrations publiques de chaque Etat ;
- Actualiser et prioriser les projets déjà identifiés lors de la conférence des Chefs d'Etat de Brazzaville dans le cadre du NEPAD pour l'appui à la mise en place de la zone de libre échange et la recherche des financements y afférents ;
- Réaffirmer par les Etats membres leurs engagements à la communauté en mettant en application le traité, les règlements et les décisions qui fondent la CEEAC et renforcent le pouvoir de subsidiarité de cette institution ;
- Mettre en place d'une part, des politiques volontaristes, cohérentes, complémentaires et diversifiées, et d'autre part soit, développé des pôles de compétitivité et appliqué le concept de chaînes de valeur pour les économies de la sous-region.

c) Sur la surveillance multilatérale et la chambre de compensation

Tenant compte du fait que les Gouverneurs de l'Association des Banques Centrale Africaines ont adoptés en 2000 en TANZANIE le programme de la Coopération Monétaire en Afrique (PCMA), dont l'objectif ultime est la création d'une zone monétaire unique en l'an 2021.

Trois phases ont été proposées pour favoriser les échanges des biens et services et l'avènement d'une monnaie unique à l'échelle de la CEEAC ;

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange

RAPPORT FINAL

1^{ère} phase 2007 – 2008 :

- Création d'une cour de comptes communautaires afin de contrôler la gestion budgétaire des Institutions Communautaires.
- Mise en place d'une Chambre de compensation d'Afrique Centrale en vue de faciliter le dénouement des échanges intra communautaires et réduire les risques de dollarisation de la sous-region ;
- Signature d'un Pacte de stabilité et de croissance entre les Etats membres de la CEEAC, assorti des critères de surveillance multilatérale de 2^{ème} génération (critères édictés par l'Association des Banques Centrales Africaines) ;

Critères de premier rang :

- Déficit budgétaire global/PIB, hors dons, inférieur à 3% ;
- Taux d'inflation inférieur à 3% ;
- Réduction au minimum du financement de déficit budgétaire par la Banque Centrale ;
- Réserves extérieures supérieures ou égales à trois mois d'importation de biens et services.

Critères de second rang :

- Pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs et résorption des anciens arriérés en relation avec le secteur public ;
- Ratio Recettes Fiscales /PIB supérieur ou égal à 20% ;
- Ratio Masse salariale/recettes fiscales totales inférieur à 35% ;
- Maintien de la stabilité du taux de change réel par chaque pays ;
- Apport de 20% au minimum au fonds d'investissement public sur recettes fiscales ;
- Maintien de taux d'intérêt réel positif.

2^{ème} phase : 2009 – 2015

- Création d'une deuxième zone monétaire au sein de la CEEAC (pour les pays non membres de la CEMAC) ;
- Création d'un Institut Monétaire d'Afrique Centrale ;
- Création d'un système Africain des Banques Centrales ;
- Création d'une commission bancaire de surveillance.

Investigation sur les contraintes aux échanges commerciaux intra CEEAC en vue de la libéralisation des échanges dans le cadre de la création de la zone de libre échange
RAPPORT FINAL

- Création d'un Fonds Africain d'Investissement et d'une Banque Africaine d'Investissement.

3^{ème} phase : 2016 – 2025

- Fixation irrévocable des parités bilatérales entre les monnaies des Etats non CEMAC en 2016 ;
- Création d'une deuxième Banque Centrale à côté de la BEAC en 2020, émettant une deuxième monnaie communautaire pour les Etats non membres de la CEMAC ;
- Fusion des deux Banques Centrales Communautaires et mise en circulation de la monnaie unique CEEAC en 2025.

6 ANNEXES